



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 6
Mercredi 14 février 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Champroz, le 14 février 2024

Le Conseil communal



Court

Commune bourgeoise de Court

Nomination

Le Conseil de bourgeoisie de Court vous informe qu'il a procédé à la nomination de M. Roman Bueche de Court, aux fonctions de garde forestier du triage Court-Sorvilier et de fontainier et employé de la Bourgeoisie de Court.

Son entrée en fonction est prévue le 1^{er} juillet 2024. Nous lui souhaitons, par avance, une cordiale bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

Nous profitons également de remercier le titulaire actuel, M. Jacques Richon, pour son travail et son dévouement durant de nombreuses années et nous lui souhaitons, avec un peu d'avance, une belle retraite dès le 1^{er} août 2024.

Court, le 14 février 2024

Bourgeoisie de Court, Conseil de bourgeoisie

32, 3e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1er alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1).

Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif.

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle du canton de Berne et la Feuille d'avis officielle du district de Moutier, et après que les signaux et/ou marquages aient été posés, échangés ou enlevés.

Indication des voies de recours

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours qui suivent sa notification auprès de la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne. Le recours doit être introduit en deux exemplaires. Il doit comporter les conclusions, l'indication des faits, des moyens de preuve et des motifs, et il doit être muni d'une signature valable. La décision attaquée et les moyens de preuve disponibles doivent être joints.

Un recours séparé peut être formulé dans les 30 jours contre la suppression de l'effet suspensif (décision incidente). Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Loveresse, le 5 février 2024

Office des ponts et chaussées,
Service pour le Jura bernois



Belprahon

Sortie des aîné(e)s - dates à retenir

Nous vous informons que la sortie des aîné(e)s aura lieu le mercredi 11 septembre 2024. Par ailleurs, un après-midi récréatif sera également organisé le mercredi 27 novembre 2024. Des invitations seront envoyées en temps voulu aux personnes concernées. Merci de bien vouloir réserver d'ores et déjà ces deux dates.

Belprahon, le 14 février 2024

Le Conseil communal



Champroz

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Horisberger Tamara, Clos Vautier 29, 2735 Champroz

Auteur du projet: Horisberger Tamara

Adresse du projet: Champs de la Charrière, parcelle 49, 2735 Champroz

Description du projet: Sur zone mixte, aire de sortie stabilisée pour chevaux et débouillage.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Hors zone

Déroptions: Art. 24 LAT.

Dépôt public: du 14 février au 14 mars 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champroz (au guichet version papier).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champroz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).



Crémines

Décision circulation routière

Décision concernant une restriction de la circulation

Commune de Crémines

Tronçon de route

Route cantonale N° 30, Moutier – Gansbrunnen, à la hauteur du SikiPark

Coordonnées

entre 2'601'043 / 1'235'913 et 2'601'405 / 1'235'661

Arrondissement administratif du Jura bernois

Restriction de circulation

Vitesse maximale 60 km/h

Validité

du 1^{er} mars 2024 au 31 décembre 2025 ou jusqu'à la fin du chantier au plus tard

Motif de la mesure

Un service de bus avec un arrêt devant l'entrée du SikiPark remplacera le train durant la rénovation de la ligne BLS entre Crémines et Gännsbrunnen.

Cette mesure est complémentaire à la mise en place de feux lumineux tricolores et indispensable pour la sécurisation de l'arrêt de bus.

Informations juridiques

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne décide la restriction de la circulation susmentionnée, se référant aux articles 3, 2e alinéa, et 106, 2e alinéa, éventuellement aussi à l'article



Eschert

Avis de construction

Requérant et auteur du projet: Madame Angèle Negrillo Schmidt, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Emplacement: parcelle 664, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Projet: Application de gravier concassé 22-32 gris/blanc en lieu et place de la chaille originelle

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone H2

Dépôt public de la demande jusqu'au 21.2.2024 inclusivement au secrétariat communal où les oppositions ou réserves de droit dûment motivées seront reçues jusqu'à cette date, inclusivement et à la même adresse

Eschert, le 14 février 2024

Police des constructions

Votation fédérale et cantonale du 3 mars 2024

Bureau de vote:

Président: M. Pierre-André Barras

Membres: M^{me} Sandy Burkhalter

M. Dylan Jufer

M. Dany Flückiger

Suppléantes: M^{me} Oriane Leuenberger

M^{me} Nadia Zbinden

Eschert, le 14 février 2024

Le Secrétariat communal

Grandval

Votation cantonale et fédérale du dimanche 3 mars 2024

Modification de la présidence

M. Marc Minder sera le président du bureau de vote et remplacera M. Gaël Wyssen.

Grandval, le 14 février 2024

Le Conseil municipal

Loveresse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Loveresse, Ch. de l'Ecole 3, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelles N^{os} 571, 704 et 754, aux lieux-dits: «Les Forges, Le Moulin et Clos là Outre», commune de Loveresse.

Projet: mise en place de 3 conteneurs à déchets semi-enterrés sur 3 parcelles différentes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: M2 et routes communales.

Recensement arch.: ensemble bâti A (uniquement conteneur sis sur la parcelle no 571).

Dérogations: art. 80 LR et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 février 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Moutier

Avis de construction

Requérant: Luthy René, Pré-Riant 6, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N^o 2003, Pré-Riant 6

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau bibloc

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 8 mars 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 7 février 2024

Services Techniques-Urbanisme

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle (Av. de la Liberté 9) le lundi 26 février 2024, à 19h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N^o 389 du 4 décembre 2023

4. Remplacement de M. Pierre Coullery (PSA) en tant que membre de la Commission des finances

5. Remplacement de M. Pierre Coullery (PSA) en tant que membre remplaçant de la commission spéciale mixte pour l'accueil de Moutier

6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la motion de M. Cédric Erard (PSA), acceptée le 5 décembre 2022, demandant la participation de Moutier à la Coupe Crédit Suisse organisée par la République et Canton du Jura (N^o 1765 – MO 720)

7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 1'174'000.—, destiné à l'aménagement de deux classes d'économie familiale (école ménagère) dans les locaux de l'école secondaire, à soumettre au Corps électoral

8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de Fr. 232'500.— (HT) pour l'assainissement des conduites souterraines à la rue Rouges-Champs

9. Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée: «Manifestations responsables, pour la fin des événements provoquant des nuisances» (N^o 1824 – MO 738)

10. Réponse du Conseil municipal à la motion du RPJ intitulée: «Quel est le juste prix des motions» (N^o 1830 – MO 740)

11. Réponse du Conseil municipal au postulat de M^{me} Marina Zuber (PSA) intitulé: «De la vaisselle réutilisable communale pour les événements prévôtois» (N^o 1818 – PO 154)

12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée: «Quel est l'état des lieux de l'application de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) par la Municipalité de Moutier» (N^o 1819 – IN 517)

13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque intitulée: «Zone 20 km/h. à la rue du Clos» (N^o 1820 – IN 518)

14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PSA intitulée: «Le projet de centrale solaire sur les toits de la Tornos, on en est où?» (N^o 1821 – IN 519)

15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée: «Gestion des déchets par notre commune» (N^o 1825 – IN 520)

16. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée: «Plan de quartier et publicité mensongère» (N^o 1826 – IN 521)

17. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente de Moutier à Venir intitulée: «Medicentre, rumeurs persistantes» (N^o 1828 – IN 522)

18. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée: «Quelle stratégie pour le Forum de l'Arc?» (N^o 1822 – QU 418)

19. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M^{me} Caroline Branca intitulée: «Le renard en ville»p (N^o 1827 – QU 419)

20. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal

21. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

22. Communications

23. Questions orales

24. Divers

Affaires en suspens

• N^o 1784 – QU 407 | Délai de réponse: 10.2.2023 (réponse fournie selon avancée de la procédure); Question écrite de M. Léonard Paget intitulée: «Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier»

• N^o 1823 – MO 737 | Délai de réponse: 13.5.2024; Motion de M. Benoit Marchand (Moutier à Venir) intitulée: «Coûts du transfert, une partie du revenu de la péréquation fédérale versée par le canton de Berne à la République et Canton du Jura, lors du transfert, doit revenir à Moutier»

• N^o 1829 – MO 739 | Délai de réponse: selon dév.; Motion du PSA intitulée: «Sécurité autour des écoles primaires du Clos et de Chantemerle». Lors de sa séance du 8 janvier 2024, le Bureau a déclaré l'intervention parlementaire irrecevable.

• N^o 1831 – QU 420 | Délai de réponse: 8.5.2024; Question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée: «Quelle solution pour la commission de conciliation en matière de bail?»

• N^o 1832 – QU 421 | Délai de réponse: 5.6.2024; Question écrite de M. Claude Motz (RPJ) relative à la sécurité dans les écoles primaires et secondaires

Remarques

• Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation des séances du Conseil de Ville», puis cliquer sur 2024 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran ([https://moutier.ch/autorites/co nseil-de-ville/documents-des-seances-du-conseil-de-ville](https://moutier.ch/autorites/co%20nseil-de-ville/documents-des-seances-du-conseil-de-ville)).

• Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet: www.moutier.ch, inscrire «Interventions parlementaires en suspens» dans la barre de recherche ou «Registre des interventions parlementaires».

Moutier, le 5 février 2024

Au nom du Conseil de Ville

Le Vice-Président: B. Marchand

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin



Perrefitte

Assemblée municipale du 7 décembre 2023

Ratification du procès-verbal

Selon l'article 60 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale a été déposé publiquement du 10 au 30 janvier 2024. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 5 février 2024.

Perrefitte, le 14 février 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérants: Viviane et Ami Gyger, Derrière les Hôtas 25, 2748 Souboz

Auteur du projet: STUDIOV9, architecte MA HES SIA STUDIOV9, Dammweg 3, 2502 Biel/Bienne

Emplacement : Parcelle N° 393, Les Champs des Fouats 1, 2748 Souboz

N° eBau : 2023-20808

Projet de construction: Construction d'une nouvelle maison d'habitation avec pose de panneaux photovoltaïques

Dimensions et genre de construction : Selon plans déposés

Zone : H3

Dérogation requise : Distance par rapport aux limites de zones selon art. A153 RCC Souboz

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 14 février 2024

Conseil communal

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Petit-Val lot 2

La zone des arrondissements de Châtelat, Monible et Sornetan a fait l'objet d'une révision cadastrale (renouvellement).

La zone de l'arrondissement de Souboz, sans les secteurs des Ecorcheresses, du village de Souboz et des Prés de Souboz, a fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le tracé des limites naturelles des cours d'eau « Ruisseau du Tchaïbez », « Ruisseau des Fontaines » et « La Sorne » a été adapté à leur état actuel sur le terrain.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 1^{er} février 2024 au 1^{er} mars 2024

à l'Administration communale de Petit-Val à Souboz (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Il n'y a pas de mutation en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, sera présent à l'administration communale à Souboz, (salle des commissions) le jeudi 15.2.2024, de 19 à 21 heures pour donner des renseignements aux personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

L'œuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse <https://www.geojb.ch/>

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Sigeom SA, Rue des Oeuches 45 à 2740 Moutier (téléphone: 032 494 55 00 – courriel: info@sigeom.ch).

Souboz, le 31 janvier 2024

Conseil communal

Reconvilier

EBau 2024-1660

Avis de construction

Requérant : Feuz Nadia, Rue des Mèlèzes 31, 2735 Malleray

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelles N° 222 et 1514, Rue du Moulin 65

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : HA3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 14 mars 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 14 février 2024

Le secrétariat municipal

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Reconvilier lot 4

Les zones de pâturages et forêts, situées à l'extérieur du village et du périmètre de l'amélioration foncière, ont fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 1^{er} février 2024 au 1^{er} mars 2024

à l'Administration communale de Reconvilier (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Il n'y a pas de mutation en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le lundi 19.2.2024, de 15 h à 17 h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera dans les locaux de l'Administration communale pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

L'œuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse <https://www.geojb.ch/>

Reconvilier, le 31 janvier 2024

Le Conseil municipal

Roches

Avis de construction

Requérants : Cristina Maria De Jesus Maia, La Nan 59, 2762 Roches

Propriétaires fonciers : Cristina Maria De Jesus Maia et Da Conceição Baptista Luis Carlos

Auteur du projet : Solex Ingénierie Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement : parcelle N° 479, La Nan 59

Projet : Isolation périphérique de la maison, remplacement des volets par des stores et modification de la porte d'entrée de la maison.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt de la demande avec plans **jusqu'au 14 mars 2024 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 9 février 2024

Conseil communal

Saicourt

Nouveau centre d'intégration pour réfugié(e)s à Bellelay

Le canton de Berne va ouvrir un centre d'intégration pour réfugié(e)s dans les locaux de l'ancienne clinique à Bellelay à la fin du printemps 2024. Le but de ce centre est d'offrir une formation dans les soins avec une certification de la Croix Rouge.

Afin de présenter le projet à la population ainsi que l'avenir du site de Bellelay, une séance d'information est prévue le **mardi 27 février 2024 à 20 h** à la halle de gymnastique du Fuet.

Des représentants du canton, de la Croix Rouge, de Jb.B et de la commune seront présents pour répondre aux éventuelles questions

Le Fuet, le 9 février 2024

Conseil municipal

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Durant la semaine blanche, soit du 19 au 23 février 2024, le bureau municipal sera fermé.

Société de promotion de la commune de Saicourt

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 1^{er} mars 2024 à 20 h dans le hall d'entrée de la halle de gymnastique au Fuet. Tous les membres ont reçu une invitation personnelle. Les personnes qui souhaiteraient devenir membre peuvent s'annoncer par mail à spcsaicourt@gmail.com.

Le Fuet, le 14 février 2024

Conseil municipal

Saules

Bureau de vote du 3 mars 2024

Le conseil communal a arrêté comme suit la composition du bureau de vote du 3 mars 2024 :

Président : M. Willy Furer

Membres : M. Thomas Scheidegger

M^{me} Ella Humair

Suppléante : M^{me} Carole Amacher

Saules, le 7 février 2024

Conseil communal



Tavannes

Avis de construction

Requérante: Assemblée Chrétienne, La Combe 10, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 1884, au lieu-dit: « La Combe 10 », commune de Tavannes.

Projet: construction de deux porches d'entrées au rez inférieur, d'un couvert sur l'entrée principale au rez supérieur, suppression de l'empierrement au Nord-Est de la parcelle, pose de deux garages préfabriqués pour le rangement de matériel recouverts d'un toit à un pan, prolongement de celui-ci pour la création d'un couvert utilisé comme place de pique-nique et déplacement des places de stationnement PMR.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 9 « Eglise de La Tanne ».

Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 mars 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 février 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: M^{me} Evelynne Grillon, Chemin des Ecommunes 1, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau, construction de couverts en façade nord, isolation des façades et installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment Chemin des Ecommunes 1 sis sur la parcelle N° 323 en zone centre.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 14 février 2024

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Modification du projet publié pendant la période du 20.9-20.10.2023: nouvel emplacement selon les nouveaux gabarits en place

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet: Berner Kantonalbank AG, Schwarzenburgstrasse 160, 3001 Bern

Adresse du projet: BF 1062, Grand-Rue 33, 2735 Malleray (« à côté du kiosque »)

Description du projet: installation d'un nouveau Cashbox (ATM autonome) et marquage au sol, de deux places de parc pour les clients

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: du 7 février au 8 mars 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1^{er} février 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet: Houmard SA, La Gérine 5, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 79, La Gérine 1b, 2735 Malleray

Description du projet: extension d'un couvert entre les bâtiments à La Gérine 1b et 1a

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Ab2

Dépôt public: du 7 février au 8 mars 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 2 février 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Vuilleumier Simon, Rue de la Ravière 21, 2733 Pontenet

Auteur du projet: Elco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Adresse du projet: BF 500, Rue de la Ravière 21, 2733 Pontenet, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure au nord-est de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: M2

Dépôt public: du 14 février 2024 au 15 mars 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 8 février 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Mérillat SA, La Cornette 6, 2735 Malleray

Auteur du projet: Geiser Philippe, architecte ETS, Clos Vélez 18, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 32, La Cornette 6, 2735 Malleray

Description du projet: transformation des combles et aménagement d'un appartement de trois pièces, construction d'une terrasse en annexe Sud, pose de 4 Velux en toiture, ouverture de deux fenêtres en façade Sud.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dérogations: RCC art. 212 ch. 3 al. g, RCC art. 414 ch.2 al. 1

Dépôt public: du 14 février au 15 mars 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 9 février 2024

Commune mixte de Valbirse

Ordonnance sur le personnel

En date du 8 février 2024, le Conseil communal a modifié l'Ordonnance sur le personnel de la Commune mixte de Valbirse.

Les modifications font suite à l'approbation du Règlement sur les sapeurs-pompiers par le Conseil général le 20 novembre 2023. Elles concernent l'ajout de certaines fonctions pour les indemnités des responsables du corps des sapeurs-pompiers.

Les modifications entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur rencontre. L'ordonnance révisée peut être consultée auprès de l'administration communale, sur rendez-vous. Elle se trouve aussi sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Actualités; Dépôts publics).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 9 février 2024

Conseil communal de Valbirse

Ordonnance et tarifs d'utilisation des bâtiments communaux ainsi que du matériel communal

En date du 8 février 2024, le Conseil communal a modifié l'Ordonnance et tarifs d'utilisation des bâtiments communaux ainsi que du matériel communal de la Commune mixte de Valbirse.

Les modifications concernent la suppression de la possibilité de louer la salle de spectacle de Bévilard et son hall d'entrée, ceci en raison de la nécessité d'utiliser des espaces pour l'Ecole à journée continue.

Les modifications entrent en vigueur au 1^{er} mars 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre. L'ordonnance révisée peut être consultée auprès de l'administration communale, sur rendez-vous. Elle se trouve aussi sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Actualités; Dépôts publics).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévilard, le 9 février 2024

Conseil communal de Valbirse

Divers

Société de Tir «Armes-Réunies 300M» Malleray-Bévilard

Stand de tir intercommunal

La société de tir «Armes-Réunies 300M» Malleray-Bévilard avise la population que des tirs à balles auront lieu sur sa place de tir

du 1^{er} mars au 31 décembre 2024

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir citée ci-dessus décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

2535 Malleray-Bévilard, le 8 février 2024

Le comité

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

i informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Vendredi: 9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10h à 12h et 13h 30 à 16h 30
- Mercredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 13h 30 à 18h 30
- Vendredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

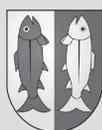
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55 / 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).

Paiement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Police administrative	032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme. Travaux publics	032 494 13 33
Electricité.Eau.	032 494 12 14
Service de piquet Electricité. Eau	032 494 12 12
Centre de l'enfance	
Ecole à journée continue	032 493 56 31
Service d'accueil en famille	032 492 10 05
SeJAC	032 493 10 11
Bibliothèque	032 493 59 69

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch